

VILLE DE SPA

ARRETE DE POLICE

**LIMITATION DE LA CIRCULATION, VIEILLE ROUTE DE STAVELOT,
LE SAMEDI 25 MAI 2019,
A L'OCCASION DE LA FETE DU QUARTIER.**

Le Collège Communal,

- Attendu que, dans le cadre de la Fête des voisins Vieille route de Stavelot, son comité (Mme Véronique Badard, bd Rener n° 55, à 4900 SPA - Tél.:087/771460) désire limiter la circulation aux riverains, Vieille route de Stavelot, du n° 22 jusqu'à sa jonction avec le boulevard Rener.
- Attendu que ces festivités se dérouleront le samedi 25 mai 2019, de 15h00 à 24h00.
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles en vue d'éviter les accidents et les risques d'encombres.
- Vu la loi relative à la police de la circulation routière.
- Vu le règlement général sur la police de la circulation routière.
- Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière.
- Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière.
- Vu la nouvelle loi communale.

ARRETE

Article 1:

Le samedi 25 mai 2019, de 15h00 à 24h00,

La circulation des véhicules sera limitée aux riverains:

- VIEILLE ROUTE DE STAVELOT: - Entre le carrefour avec le boulevard Artan et celui avec le boulevard Rener.

Cette disposition sera matérialisée par le placement du signal C.3, avec panneau additionnel « **sauf riverains** », sur **barrières** aux deux carrefours concernés.

Article 2:

Le samedi 25 mai 2019, de 15h00 à 24h00,

La circulation sera déviée via les boulevards Artan et Rener.

Cette disposition sera matérialisée par le placement des signaux F.41 placés aux différents carrefours concernés.

Article 3:

La signalisation qui serait contraire aux présentes dispositions sera masquée le laps de temps imparti.

- Copie du présent sera transmise aux Greffes des Tribunaux de 1^o Instance et de Police à VERVIERS, à monsieur le Commissaire de police -Chef de la Zone de police des Fagnes, pour disposition.

EN SEANCE A SPA, le 2 mai 2019

Présent : Mme S. DELETTRE, Bourgmestre-Présidente;
MM. et Mme W.M. KUO, Fr. BASTIN, P. MATHY,
Ch. GUYOT-STEVENS, Y. FREDERIC, Échevins;
M. N. TEFNIN, Président du Centre public d'action sociale;
M. Fr. TASQUIN, Directeur général.

Par le Collège :

Le Secrétaire,
M. Fr. TASQUIN

La Présidente,
S. DELETTRE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME :

Par le Collège :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

